



COMMUNE D'ODOS

COMPTE RENDU INTEGRAL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18 (jusqu'à la délibération N°6)
19 (à partir de la délibération N°7)

Séance du 31 mars 2010

Date de convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 24/03/2010

Votants : 21 (jusqu'à la délibération N°6)
22 (à partir de la délibération N°7)

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, JUNCA, Mme LAURENT, M. GASSAN, Mmes GASSAN, BONNET, DA SILVA, MM. CLAUZET, CALMETTES, LACOMBE, Mme PUJO, STOKER, M. ZAHIRI.

Absents ayant donné procuration : M. NOULIN à M. CALMETTES; M. GEROMINO à M. CLAUZET ; M. MASSON à M. CERCLE

Absents excusés : M. DELALANDE

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h30 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme secrétaire de séance, ce qui est accepté.

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 sur le compte de gestion et le compte administratif budget commune 2009

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ROHRER, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L.2121-14 al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROHRER, fait lecture des résultats en investissement et en fonctionnement de l'exercice budgétaire 2009 de la commune.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 2 139 122,45 € et les recettes à 2 630 846,77 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 741 338,46 € et les recettes à 551 386,22 €.

Les restes à réaliser sont de 71 167,06 € en dépenses et de 27 008,00 € en recettes.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

Délibération N°2 sur le compte de gestion et le compte administratif du budget de l'assainissement 2009

Monsieur ROHRER, fait lecture des résultats en investissement et en fonctionnement de l'exercice budgétaire 2009 en assainissement.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 166 557,95 € et les recettes à 328 588,94 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 546 585,79 € et les recettes à 355 204,75 €.

Les restes à réaliser sont de 162 388,93 € en dépenses et de 269 753,82 € en recettes.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

Délibération N°3 sur le compte de gestion et le compte administratif budget funéraire 2009

Monsieur ROHRER, fait lecture des résultats en investissement et en fonctionnement de l'exercice budgétaire 2009 en matière funéraire.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 9 688,81 € et les recettes à 10 092,53 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 5 041,09 €.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

Délibération N°4 : Affectation des résultats de l'exercice 2009 Budget Commune

Monsieur ROHRER, détaille l'affectation des résultats. Il en ressort pour l'inscription au budget 2010, un déficit d'investissement reporté de 189 952,54 €, un excédent de fonctionnement reporté de 257 613,02 €, une émission de titre de recettes de 234 111,30 € et des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 71 167,06 € et de 27 008,00 en recettes.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N°5 : Affectation des résultats de l'exercice 2009 Budget Assainissement

Monsieur ROHRER, détaille l'affectation des résultats. Il en ressort pour l'inscription au budget 2010, un déficit d'investissement reporté de 191 381,04 €, un excédent de fonctionnement reporté de 78 014,84 €, une émission de titre de recettes de 84 016, 15 € et des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 162 388,93 € et de 269 753,82 € en recettes.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°6 : Affectation des résultats de l'exercice 2009 Budget Funéraire

Monsieur ROHRER, détaille l'affectation des résultats. Il en ressort un excédent d'investissement reporté de 12 821,42 € et un excédent de fonctionnement de 403,72 € inscrits au budget de 2010.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire sort du Conseil et il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°7 : Budget primitif de la commune pour 2010

Monsieur le Maire expose les principaux points du budget primitif de la commune pour 2010 présenté au vote de l'assemblée délibérante.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 597 650 € et la section d'investissement s'équilibre à 1 352 525 €.

Les charges à caractère général de la section de fonctionnement s'élèvent à 618 807 €, celles du personnel à 1 080 074 € et les charges financières à 139 000 €. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 369 250 €. Pour le reste, il s'agit des charges exceptionnelles à

hauteur de 6000 €, des dépenses imprévues pour 8 910 €, d'un virement à la section d'investissement de 364 461 € et des opérations d'ordre pour 11 148 €.

Les recettes de la section d'investissement sont constituées pour l'essentiel de produits divers à hauteur de 55 589 €, des impôts et taxes pour 1 615 823 €, des dotations pour 543 625 €, des revenus des immeubles pour 12 000 €, de produits exceptionnels pour 3000 €, des remboursements sur rémunérations à hauteur de 50 000 € et enfin des opérations d'ordre pour 60 000 €.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition de matériaux pour un montant de 77 538,00 €, à des travaux d'éclairage public pour un montant de 44 365,60 €, à des travaux de voirie pour un montant de 292 046 €, à des travaux pour l'école pour un montant de 58 019 €, à des travaux de bâtiments pour un montant de 153 600 €, à des travaux en forêts pour 1 860 € et à l'acquisition de terrains lotissement le Pré saint Roch pour un montant total de 183 975 €.

Les autres dépenses correspondant au remboursement du capital des emprunts pour un montant de 215 000 € et à des opérations d'ordre de 60 000 €.

Les recettes d'investissement correspondent quant à elles pour l'essentiel aux dotations à hauteur de 329 468 €, à la souscription d'un emprunt de 260 000 €, à un virement de la section de fonctionnement de 364 461 €, à des subventions à hauteur de 360 440 € et à des opérations d'ordre à hauteur de 11 148 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°8 : Budget primitif de l'assainissement pour 2010

Monsieur le Maire expose les principaux points du budget primitif de l'assainissement pour 2010 présenté au vote de l'assemblée délibérante.

La section de fonctionnement s'équilibre à 457 891 € et la section d'investissement s'équilibre à 715 089 €.

Les charges à caractère général de la section d'exploitation correspondent à 204 865 €, les charges financières à 41 707 €, les opérations d'ordre à 53 136 € et le virement à la section d'investissement à 158 183 €.

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel des taxes et redevances à hauteur de 371 144 € et des opérations d'ordre à hauteur de 8 732 €.

Les dépenses de la section d'investissement correspondent essentiellement à la réalisation de la tranche conditionnelle Allée des Chênes. Pour le reste entre autre, il s'agit du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 66 740 €, des travaux divers pour 15 500 €, des dépenses imprévues pour 2 926 € et des opérations d'ordre pour 8 732 €.

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour l'essentiel de la souscription d'un emprunt à hauteur de 150 000 €, d'un virement de la section d'exploitation de 158 183 € et des opérations d'ordre à hauteur de 53 136 €.

Délibération N°9 : Budget primitif des activités funéraires pour 2010

Monsieur le Maire expose les principaux points du budget primitif de la commune pour les activités funéraires 2010 présenté au vote de l'assemblée délibérante.

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 243,00 € et la section d'investissement s'équilibre à 14 423,00 €.

Le budget des activités funéraires n'appelle pas de commentaire particulier. Ce budget correspond à la continuité de la gestion de la vente des cuves funéraires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°10 : Taux d'imposition 2010 des taxes directes locales

Monsieur le Maire expose que conformément aux engagements pris les taux d'imposition n'augmenteront pas, l'évolution des bases fiscales transmises par les services de l'Etat permettant de faire coïncider le produit de la fiscalité directe avec la prévision budgétaire communale établie pour 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°11 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un désherbeur eau chaude

Monsieur PERRESSOTI rappelle que la commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan de désherbage visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans des zones définies et dites à risques.

Il indique que la mise en place de ce plan de désherbage nécessite l'acquisition d'un matériel spécifique prévu au budget 2010 pouvant bénéficier d'une subvention auprès du Pays du Haut Adour et de l'Agence Adour Garonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°12 : Programme SDE 2010

Monsieur PERRESSOTI expose le programme « Eclairage Public » arrêté par le SDE pour 2010 pour un montant de 28 000,00 € HT avec une récupération de la TVA par le SDE à hauteur de 5 488,00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°13 : Demande de subvention fonds de solidarité de l'Union Européenne – Tempête Klaus

Monsieur le Maire précise que la Commission Européenne a décidé l'octroi d'une subvention globale à l'Etat Français au titre du Fonds de solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E) pour les dégâts occasionnés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Il précise qu'un taux de financement à hauteur de 100 % des dépenses semble possible.

Il indique que la commune a déjà bénéficié d'une subvention de 671,22 € et que les dépenses éligibles au F.S.U.E après déduction des prises en charges s'élèvent à 950,56 € TTC correspondant à la mise en place de panneaux de signalisation en régie.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°14 : Augmentation de la durée hebdomadaire de plusieurs emplois à temps non complet

Monsieur le Maire expose que compte tenu de l'application de nouvelles modalités de calcul de l'annualisation du temps de travail, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de trois emplois permanents à temps non complet de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°15: Participation de la commune au fonds de solidarité logement pour 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du Fonds de Solidarité logement qui permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Ce fonds intervient sur l'ensemble des communes du département, lesquelles sont de ce fait sollicitées aux fins d'y contribuer.

Considérant l'intérêt général et social en particulier que représente cette participation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer pour 2010 au Fonds de Solidarité pour la somme de 1955 €.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°16: Octroi de la bourse au permis de conduire

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit exceptionnellement d'octroyer la bourse au permis de conduire à deux jeunes odosséens de 16 et 29 ans en raison de leur situation familiale, financière et de leur projet professionnel ou scolaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°17: Convention de partenariat entre ERDF et la Commune d'Odos

Monsieur le Maire, expose que le but de cette convention est de faciliter l'information des élus, de leurs collaborateurs et des agents territoriaux dans l'organisation des missions et des activités d'ERDF sur la commune d'Odos.

Monsieur le Maire précise qu'ERDF s'engage à mettre à disposition de la commune un interlocuteur privilégié.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°18: Attribution d'une aide exceptionnelle au profit des communes de la cote atlantique

Monsieur ROHRER, expose que les communes principalement de Vendée et de Charente-Maritime ont subi de graves dommages suite à la tempête dans la nuit du 27 au 28 février 2010.

Il propose à l'assemblée délibérante d'accorder une aide exceptionnelle de 300 € qui sera versée à l'association Carrefour des Communes.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°19: Attribution d'une aide exceptionnelle à la MJC

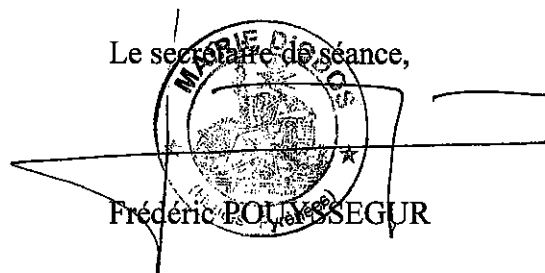
Monsieur ROHRER, expose que la MJC a organisé un spectacle « Cherche âme sœur pour la vie » le 28 novembre 2009 pour lequel elle avait sollicitée une subvention de 1000 €.Il propose à l'assemblée délibérante d'accorder une aide exceptionnelle de 1000,00 € en faveur de la MJC.

La délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur ROHRER fait un point sur le calendrier des activités sur Odos pour les prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 20h42.

Le secrétaire de séance,



Frédéric POLYSSÉGUR